****

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**

***DATES IMPORTANTES pour le 35e Gala Radisson (2020)***

* *Ouverture de la période de mise en candidature* **8 octobre 2019**
* *Date limite de réception des dossiers de candidature* **8 novembre 2019**
* *Conférence de presse dévoilant les finalistes* **21 janvier 2020**
* *35e Gala Radisson* **21 février 2020**

****

LE TROPHÉE RADISSON …………………………………………………………………………………………………… 3

LE MAÎTRE D’ŒUVRE DU GALA RADISSON ………………………………………………………………………. 3

LES CATÉGORIES ……………………………………………………………………………………………………………… 3

POURQUOI DÉPOSER UNE CANDIDATURE ……………………………………………………………………… 6

CONDITIONS D’ADMISSIBILLITÉ ………………………………………………………………………………………. 6

DÉPÔT D’UNE CANDIDATURE ………………………………………………………………………………………….. 8

PROCESSUS D’ÉVALUATION, JURY, CONFIDENTIALITÉ …………………………………………………….. 8

SUIVIS ……………………………………………………………………………………………………………………………… 9

***Le Gala Radisson a pour objectifs d’honorer les entreprises qui se distinguent***

***et de célébrer la réussite des gens d’affaires de la ville de Trois-Rivières.***

***Il vise par le fait même à encourager et à promouvoir la vitalité socioéconomique trifluvienne.***

*L’année de référence correspond à la période du 1er octobre au 30 septembre.*

**LE TROPHÉE RADISSON**

Le trophée Radisson est la distinction par excellence du Gala, en mémoire de Pierre-Esprit Radisson (1636-1710), coureur des bois qui modifia le cours de l’histoire du Nord-Ouest, symbole de dynamisme, de détermination, de compétence, d’initiative et digne représentant des gens d’affaires de Trois-Rivières.

Le trophée est une œuvre créée en 1996 par l’artiste, peintre et sculpteure, Jocelyne Duchesne.

**LE MAÎTRE D’ŒUVRE DU GALA RADISSON**

La Chambre de commerce et d’industries de Trois-Rivières (CCI3R) est le maître d’œuvre du Gala Radisson, avec pleins pouvoirs et privilèges, depuis l’édition 2003. Auparavant, cet événement relevait de la Société de développement économique de Trois-Rivières, devenue par la suite Innovation et Développement économique Trois-Rivières.

**Comité organisateur**

Pour l’accompagner dans la coordination et l’organisation de l’événement, la CCI3R met en place un comité organisateur formé de membres bénévoles. Le mandat de ce comité s’échelonne sur près d’une année. Il englobe, entre autres, la sollicitation de candidatures, la recherche de partenaires financiers et de collaborateurs, le choix du thème du Gala. Le comité agit à titre de groupe conseil pour tous les éléments liés à l’organisation et au déroulement de la soirée de Gala.

**LES CATÉGORIES**

**Voici les onze (11) catégories avec finalistes :**

* ***Entreprise de services à l’entreprise***

Ce Radisson est décerné à une entreprise de services destinés à l’entreprise : distribution, commerce de gros, services professionnels, services-conseils, technologie de l’information ou autres.

* ***Nouvelle entreprise***

Ce Radisson est décerné à une entreprise en opération depuis plus d’un (1) an et moins de cinq (5) ans au 30 septembre précédant le Gala. Tous les secteurs d’activités sont admissibles.

* ***Entreprise de services à la personne*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions impaires du Gala, exemple 31e Gala Radisson).

Ce Radisson est décerné à une entreprise vendant des services destinés aux particuliers; services de soins personnels, services professionnels, services de soins médicaux, services de garde, maisons d’hébergement, etc., excluant les entreprises de services publics et les organismes sociaux.

* ***Entreprise de services à la communauté*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions paires du Gala, exemple 32e Gala Radisson)

Ce Radisson est décerné à une entreprise offrant des services destinés à la communauté : services éducatifs, services publics, services hospitaliers et services communautaires.

* ***Entreprise culturelle***

Ce Radisson est décerné à une entreprise dont les principaux produits et services sont de nature culturelle ou artistique. Entrent dans cette définition les maisons d’édition, les musées et centres d’exposition, les salles de spectacle, les compagnies de théâtre, de danse, de musique, les librairies, les événements culturels, les entreprises de services de sonorisation, d’éclairage, de techniques de scène, etc.

* ***Entreprise commerciale et restauration – moins de 30 employés*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions impaires du Gala, exemple 31e Gala Radisson)

Ce Radisson est décerné à une entreprise offrant des services de vente au détail au grand public à partir de points de vente établis incluant les entreprises de restauration et excluant les entreprises de services publics.

* ***Entreprise commerciale et restauration – plus de 30 employés*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions paires du Gala, exemple 32e Gala Radisson)

Ce Radisson est décerné à une entreprise offrant des services de vente au détail au grand public à partir de points de vente établis incluant les entreprises de restauration et excluant les entreprises de services publics.

* ***Innovation et technologies***

Ce Radisson est décerné à une entreprise s’appuyant sur des technologies innovatrices ou ayant développé de nouvelles technologies pour offrir des produits/services innovateurs et/ou pour améliorer leurs procédés.

* ***Nouvelles pratiques d’affaires***

Le Radisson «Nouvelles pratiques d’affaires» est décerné à une entreprise qui se démarque en s’appuyant sur de nouvelles pratiques d’affaires innovantes, que ce soit au plan de la productivité, de la diversification de marchés, d’un nouveau modèle d’affaires, d’une mise en place d’une politique en développement durable, de l’introduction d’une technologie ou d’une nouvelle pratique de travail.

* ***Reprenariat et Relève d’entreprise***

Le Radisson « Repreneuriat » est décerné à entreprise qui se démarque par l’excellence de son processus de repreneuriat, c’est-à-dire la reprise de l’entreprise par un ou plusieurs membres de la famille immédiate (relève d’entreprise), ou par un ou plusieurs employés ou par un ou plusieurs tiers externes (repreuneuriat).

* ***Industrie touristique – Volet services***

(Cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions paires du Gala, exemple 34e Gala Radisson)

Le Radisson « Industrie touristique – Volet services » est décerné à une entreprise de services dont les activités ont un impact majeur sur le tourisme ou l’attraction touristique de Trois-Rivières et sa région. Entrent dans cette catégorie les entreprises offrant des :

* services de restaurations et d'alimentation (restaurants, bars, bistros, cafés, boutiques du terroir, fermes, lieux de dégustation, etc.)
* services d'hébergement et tourisme d'affaires (hôtels, auberges, motels et autres types d’hébergement, terrains de camping et parcs à roulottes, pourvoyeurs, location de salles)
* services de transport (transport aérien, ferroviaire, par bateau ou par autobus, location de véhicules, d'embarcations et autres moyens de transport, croisières, etc.)
* services de voyages (services des agences de voyage, etc.)
* services de loisirs, de sports, de plein air et activités récréatives
* services de détentes, spas et centres de santé
* galeries d’arts et autres lieux d'exposition privés
* autres services ou activités ayant un impact significatifs sur le tourisme (magasins et boutiques spécialisées, agrotourisme, terroir, marinas, location d'équipements, visites d'entreprise, etc.), à l'exclusion des services et activités d'organismes publics.
* ***Industrie touristique – Volet attraits et événements***

(Cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions impaires du Gala, exemple 35e Gala Radisson)

Le Radisson « Industrie touristique – Volet attraits et événements » est décerné à une entreprise ou un organisme gérant un attrait culturel, naturel ou historique, ou organisant un événement, et dont les activités, dans la dernière année, ont un impact majeur sur le tourisme ou l’attraction touristique de Trois-Rivières et sa région. Entrent dans cette catégorie :

* les attraits culturels, naturels et historiques (musées, centres d'interprétation, lieux patrimoniaux, lieux d’exposition gérés par des organismes publics, etc.)
* les événements (festivals, événements sportifs, artistiques ou culturels, spectacles, expositions, congrès et foires, etc.)
* ***Jeune personnalité d’affaires féminine ou masculine***

Ce Radisson est décerné à une personne âgée de 40 ans et moins au 30 septembre précédant le Gala, reconnue pour ses initiatives, ses réalisations, son implication ainsi que ses compétences et ses qualités professionnelles, entrepreneuriales et/ou intrapreneuriales. Il s’adresse aux gens d’affaires mais également aux professionnels du réseau d’aide aux entreprises.

* ***Employeur de choix***

Ce Radisson est décerné à l’entreprise qui s’est démarquée par l’innovation de sa gestion des ressources humaines et qui est inspirante dans son milieu pour développer la qualité de son environnement de travail et le sentiment d’appartenance au sein de son équipe.

**Voici les cinq (5) catégories sans finalistes (Prix Hommage) :**

* ***Investissement***

Ce Radisson est décerné à une entreprise qui se distingue par l’application d’un plan d’investissement sérieux et dynamique de nature à contribuer au développement socioéconomique de la ville de Trois-Rivières.

* ***Coup de cœur – Fierté régionale***

Ce Radisson s’adresse à une entreprise, un groupe d’individus ou une organisation établi sur le territoire de Trois-Rivières, qui se distingue par sa contribution particulière au développement économique de la Ville que ce soit par sa création d’emplois, ses performances d’affaires, ses réalisations, son projet de relève ou par son apport au développement d’un créneau d’avenir.

* ***Ambassadeur centre-ville*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions paires du Gala, exemple 32e Gala Radisson)

Ce Radisson s’adresse à un membre de Trois-Rivières Centre qui a démontré un engagement ou un intérêt marqué pour le centre-ville de Trois-Rivières, pour son développement et sa revitalisation. Il s’est distingué également par une croissance ou une volonté de croissance de ses affaires.

* ***Bâtisseur centre-ville*** (cette catégorie revient aux deux ans, suivant les éditions impaires du Gala, exemple 31e Gala Radisson)

Ce Radisson s’adresse à un membre de Trois-Rivières Centre qui participe activement au développement du centre-ville notamment par des investissements durables. Pour son implication sociale et sa volonté de faire rayonner le cœur de la ville. Ce membre s’est distingué dans la communauté en initiant des projets structurants.

* ***Personnalité féminine*** ET ***Personnalité masculine***

Ces Radisson sont décernés à une personnalité féminine et à une personnalité masculine. Chacune de ces personnalités s’est distinguée par ses compétences entrepreneuriales et/ou intrapreneuriales, par ses réalisations, par son dynamisme et par son engagement social, corporatif ou personnel. Chacune d’elle aura permis à la ville et à la région de profiter des retombées de son rayonnement et de son succès d’affaires. Leurs réalisations font honneur à la ville de Trois-Rivières.

**POURQUOI DÉPOSER UNE CANDIDATURE**

Parce que devenir finaliste au Gala Radisson signifie :

* **Une visibilité accrue auprès du milieu d’affaires trifluvien et du grand public**

Les finalistes sont présentés officiellement dans le cadre d’une conférence de presse et un communiqué de presse dévoilant leur nom est diffusé largement. On parle des finalistes dans les médias régionaux mais également sur les réseaux sociaux des partenaires du Gala et cette visibilité peut s’échelonner minimalement durant le mois précédant le Gala et les deux semaines suivantes.

* **Une notoriété dans le bassin de gens d’affaires de la région**

La présentation des finalistes dans le cahier spécial du quotidien régional, dans le programme souvenir du Gala et dans les projections vidéo sur les grands écrans le soir du Gala, contribue à une plus grande reconnaissance par les pairs du milieu des affaires.

* **Une occasion d’élargir son réseau de contacts et d’accroître les opportunités d’affaires**

Les finalistes peuvent établir des contacts et développer des relations d’affaires entre eux mais également avec tous les gens d’affaires qui assistent à la soirée de Gala. Il y a environ 450 personnes qui participent au Gala à chaque année. Les retombées d’une visibilité accrue peuvent aussi se traduire par des opportunités et nouveaux contacts.

* **Une valorisation de l’entreprise et le développement d’un fort sentiment d’appartenance**

Une capsule vidéo professionnelle tournée en entreprise, diffusée le soir du Gala et, par la suite, sur Internet met en valeur le finaliste. Cette capsule vidéo peut lui être remise. Un tel outil de communication contribue à accroître le sentiment d’appartenance et la fierté des employés, des clients et autres partenaires d’affaires.

**CONDITIONS D’ADMISSIBILITÉ (pour les catégories avec finalistes)**

***NOTE****:* ***Les conditions suivantes ne s’appliquent pas aux Prix Hommage qui relèvent d’un processus de nomination qui leur est propre. Tout individu ou entreprise peut recevoir un Prix Hommage, et ce, sans considération du fait qu’il soumette ou non une candidature dans une catégorie avec finalistes.***

Toute entreprise à but lucratif ou non lucratif (entreprise privée, entreprise d’économie sociale, coopérative, organisme parapublic, etc.), membre ou non membre de la Chambre de commerce et d’industries de Trois-Rivières, peut soumettre une candidature dans une catégorie avec finalistes du Gala Radisson, dans le respect des conditions suivantes :

* L’entreprise (siège social ou place d’affaires) doit être située sur le territoire de la ville de Trois-Rivières;
* Elle doit être en opération depuis au moins un (1) an au 30 septembre précédant le Gala;
* Elle peut soumettre sa candidature au maximum dans deux (2) des catégories avec finalistes, en utilisant les cahiers de mise en candidature prévus à cet effet;
* L’entreprise qui a été lauréate dans une catégorie ne peut pas soumettre sa candidature dans cette même catégorie pour les deux (2) années suivantes;
* Si elle est retenue à titre de finaliste, l’entreprise s’engage à :
	+ Être disponible pour le tournage de la capsule vidéo;
	+ Être représentée lors de la conférence de presse annonçant les finalistes;
	+ Être représentée lors du Gala Radisson;
	+ Accepter que soient utilisés à des fins promotionnelles : le nom, le logo, les photos, la capsule vidéo tournée dans l’entreprise et/ou l’information fournie dans le cahier de mise en candidature dans les sections non identifiées comme étant confidentielles.

L’engagement qui précède vaut pour l’individu qui dépose sa candidature dans la catégorie « ***Jeune personnalité d’affaires féminine ou masculine*** ». De plus, pour cette catégorie, la condition suivante s’applique :

* L’individu qui a été lauréat dans la catégorie « Jeune personnalité d’affaires ou professionnel » ne peut soumettre sa candidature dans cette même catégorie pour les deux (2) années suivantes.

Si un individu dépose sa candidature dans la catégorie « *Jeune personnalité d’affaires féminine et masculine* », l’entreprise à laquelle il serait associé peut soumettre sa candidature dans une ou deux autres catégories avec finalistes.

L’individu qui siège au conseil d’administration de la Chambre de commerce et d’industries de Trois-Rivières ou du comité organisateur du Gala ou de tout autre comité de la Chambre, en son nom personnel ou à titre de représentant d’une entreprise, est admissible. L’entreprise qu’il possède ou dirige est également admissible. Cela est possible parce que le processus d’évaluation et de sélection des finalistes et des lauréats relève d’un jury indépendant.

L’entreprise qui soutient l’organisation du Gala Radisson, par un partenariat financier ou de services, peut soumettre sa candidature.

L’entreprise à but non lucratif est admissible si minimalement 25 % de son financement provient de revenus autonomes. Elle n’est pas admissible si plus de 75 % de son financement provient de fonds publics.

**DÉPÔT D’UNE CANDIDATURE**

Un dossier de candidature comprend :

* Le cahier de mise en candidature dûment complété et signé;
* Le formulaire Appui de l’institution financière ou de la firme comptable, si requis;
* Tout autre document jugé pertinent pour appuyer la candidature.

Les cahiers de mise en candidature et le formulaire Appui de l’institution financière ou de la firme comptable sont disponibles sur le site web de la Chambre, section Gala Radisson (<http://www.cci3r.com/accueil-gala-radisson/>).

**Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à l’adresse suivante :** **catherine.lajoie@cci3r.com****.**

Il n’y a pas de frais pour le dépôt d’une candidature.

**PROCESSUS D’ÉVALUATION, JURY, CONFIDENTIALITÉ**

Par entente tacite avec la Chambre de commerce et d’industries de Trois-Rivières, l’Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) assure, depuis 2003, le processus d’évaluation des dossiers de candidatures.

L’analyse et l’évaluation des dossiers ainsi que la sélection des finalistes et des lauréats relèvent d’un jury composé de professeurs de l’UQTR qui possèdent une expertise en matière de gestion d’entreprises, et de personnes issues du milieu financier, des affaires, des services d’aide à l’entreprise et/ou du développement économique.

Le jury travaille avec une **grille d’évaluation** spécifique à chacune des catégories. Cette grille reprend les critères et la pondération qui se trouvent dans les cahiers de mise en candidature.

Déroulement :

* Le jury se réunit pour une journée de délibérations qui se tient fin novembre;
* Chaque juré signe une déclaration de confidentialité;
* Un employé de la Chambre agit à titre de secrétaire du jury et signe également la déclaration de confidentialité;
* Le jury procède par catégorie, analyse chacun des dossiers en utilisant la grille d’évaluation, et transpose les résultats sur une grille de classement;
* La compilation des résultats se fait tout au long de la journée;
* Cette compilation permet de déterminer un maximum de trois (3) finalistes, pour chacune des catégories avec finalistes, et les lauréats;
* Tous les dossiers sont rapportés à la Chambre pour être détruits après le Gala.

**SUIVIS**

La candidature non retenue à titre de finaliste recevra, dans les jours suivant le jury, un avis écrit l’informant de cette décision.

La candidature retenue à titre de finaliste recevra, dans les jours suivant le jury :

* Un avis écrit l’informant de cette décision;
* Une fiche permettant d’inscrire le nom de la personne qui représentera l’entreprise à la conférence de presse annonçant les finalistes et lors du Gala;
* Un avis écrit précisant la date et l’heure du tournage à faire avant la mi-janvier de la capsule vidéo en entreprise.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Information :

**Chambre de commerce et d’industries de Trois-Rivières**

1350, Royale, bureau 400, C.P. 1045

Trois-Rivières (Québec) G9A 5K4

819 375-9628

catherine.lajoie@cc3r.com

[www.cci3r.com](http://www.cci3r.com)